



VILLE DE EAST ANGUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 873.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 11 août 2015, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 873 et intitulé : "Projet de règlement 873 – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux".

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 septembre 2025, à 13h30 au 200, rue Saint-Jean Est à East Angus. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le contenu du règlement 873. Au cours de cette assemblée, la mairesse Lyne Boulanger expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffier-trésorier, pendant les heures habituelles de bureau, au 200 rue Saint-Jean Est à East Angus.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce douzième jour d'août 2025.

BRUNO POULIN, CPA, o.m.a.
Greffier-trésorier